

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS FACEBOOK

« Helia fête sa 1ère année »

Article 1 – Organisation

L'Office des Postes et Télécommunications de la Nouvelle-Calédonie, établissement public à caractère industriel et commercial, dont le siège social est situé Immeuble Waruna II, 2 rue Paul Monchovet, 98841 Nouméa CEDEX, RCS Nouméa 2002 B 132 720, RIDET 132 720-001, agissant à travers sa marque télécoms Helia, ci-après dénommé « l'Organisateur », organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé : « **Helia fête sa 1ère année** » diffusé sur la page Facebook officielle **Helia by OPT-NC**.

Article 2 – Durée

Le jeu concours se déroule du **15 juillet 2026** jusqu'au **23 juillet 2026 à 23 h 59** (heure de Nouvelle-Calédonie).

Toute participation reçue en dehors de cette période ne sera pas prise en compte.

Article 3 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique :

- Résidant en Nouvelle-Calédonie ;
- Disposant d'un compte Facebook valide ;
- Âgée de 18 ans minimum, ou mineure avec autorisation parentale.

Sont exclues de la participation :

- Les personnes membres du personnel de l'Organisateur ;
- Les personnes ayant participé directement ou indirectement à l'organisation du jeu.

La participation est limitée à **une seule participation par personne**.

Article 4 – Modalités de participation

Pour participer, les utilisateurs doivent :

- Commenter la publication du jeu concours sur la page Facebook Helia ;
- Identifier **deux (2) personnes** ;
- Laisser un message d'anniversaire à Helia.

Toute participation incomplète, frauduleuse, ne respectant pas les présentes modalités ou publiée hors délai ne pourra être prise en compte.

Article 5 – Désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés par **tirage au sort** parmi les participations conformes.

Le tirage au sort aura lieu le **24 juillet 2026**.

Les cinq gagnants seront contactés par message privé via Facebook.

Sans réponse dans un délai de **5 jours calendaires** à compter de l'envoi du message, le lot sera considéré comme refusé et pourra être attribué à un autre participant.

Article 6 – Dotations

Sont mis en jeu :

- **5 lots de 5 Go d'Internet Mobile**, crédités sur une ligne mobile Helia by OPT-NC.

Le participant devra communiquer à l'Organisateur le numéro de sa ligne mobile Helia afin que le crédit puisse être effectué.

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni convertibles en numéraire.

Article 7 – Remise des lots

Les gagnants seront contactés par message privé afin de communiquer le numéro de leur ligne mobile Helia by OPT-NC.

Les **5 Go** seront crédités directement sur cette ligne dans un délai de 10 jours par l'Organisateur.

En cas d'impossibilité pour un gagnant de bénéficier de son lot selon les modalités définies, aucun dédommagement ni compensation ne pourra être demandé.

Article 8 – Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable :

- De tout dysfonctionnement technique lié à Internet ou à Facebook empêchant la participation ;
- De toute erreur, omission ou perte de participation ;
- De tout incident pouvant survenir lors de l'utilisation du lot.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, reporter, écourter ou annuler le jeu concours sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Article 9 – Données personnelles

Les informations éventuellement collectées dans le cadre du jeu concours sont utilisées uniquement pour :

- La gestion du jeu ;
- La désignation des gagnants ;
- L'attribution des lots.

Elles ne seront ni cédées, ni vendues, ni utilisées à d'autres fins.

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant.

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation au jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 11 – Facebook

Le présent jeu concours n'est ni géré, ni sponsorisé, ni administré par Facebook.

Facebook ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tout litige lié au présent jeu concours.